



Saint-Mathias

SUR-RICHELIEU

Avis public

**Aux contribuables de la Municipalité
Saint-Mathias-sur-Richelieu**

Entrée en vigueur du règlement 1061

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 20 avril dernier, le Conseil municipal a adopté son règlement 1061 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1030.

QUE la MRC de Rouville a délivré le 26 mai 2026 un certificat de conformité pour ce règlement.

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et greffier-trésorier situé au 300, chemin des Patriotes à Saint-Mathias-sur-Richelieu, aux heures normales d'ouverture ou sur le site internet de la Municipalité.

<https://www.saint-mathias-sur-richelieu.org/reglements-municipaux>

Donné à Saint-Mathias-sur-Richelieu, le 28 mai 2026.

Catherine Chartrand,

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe